

COMMUNE
DE
BERNWILLER



TRAIT
D'UNION



AOÛT
2023

ISSN 2681-8086

Photos de ROY Thierry





4

CIGOGNEAUX



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	PAGE 04
CONSEIL MUNICIPAL	PAGES 05 À 09
URBANISME	PAGES 10 & 11
ETAT CIVIL	PAGES 12 & 13
INTRAMUROS	PAGE 14
LES COULISSES DE L'ÉCOLE	PAGES 15 À 17
VIE ASSOCIATIVE	PAGES 18 À 23
RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE	PAGES 24
VIE DE LA COMMUNE	PAGES 25 À 28
MISE À L'HONNEUR	PAGE 29
LE MOT DU DÉPUTÉ	PAGE 30
OPÉRATION BRIOCHES 2023	PAGE 31
INFORMATIONS DIVERSES	PAGES 32 & 33
À MÉDITER	PAGE 34
RECETTE	PAGE 35
DIVERS	PAGE 36

Bonne lecture

**BULLETIN MUNICIPAL DE BERNWILLER
AOÛT 2023**

Diffusion gratuite à tous les foyers de la commune

Tirage : 530 exemplaires

Impression : IM'SERSON

RESTEZ INFORMÉS

<https://ammertzwiller-bernwiller.fr>

Actualités

Trait d'union téléchargeable

Délibération du Conseil Municipal

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Ce premier semestre 2023 a été intense, entre la préparation de la réhabilitation de la maison Henner, les travaux en cours et la menace d'une fermeture de classe au cours du mois de janvier, que nous avons, au final, réussi à maintenir. Mais ce maintien reste toujours très fragile. Je ne peux donc qu'encourager les parents à laisser leurs enfants à l'école communale.

Nous avons une belle structure, avec une restauration à midi et un périscolaire le soir et nous sommes aussi en train de réfléchir à la mise en place d'une garde tôt le matin.

Cette année, l'accent est mis sur la réhabilitation de la maison Henner, car le bâtiment est en très mauvais état. Un projet aussi important doit être bien structuré pour pouvoir le défendre auprès des différents financeurs potentiels et obtenir des subventions qui nous permettront de démarrer ce chantier sereinement, sans mettre en péril notre budget communal. Nous avons donc fait appel à nos différents élus, conseillers régionaux, députés, sénateurs, qui nous ont permis de frapper aux bonnes portes pour obtenir un maximum d'aides et de subventions.

Je tiens particulièrement à remercier Mme la sénatrice Sabine Drexler et M. Gilles Frémiot, élus régionaux, pour leur implication dans notre projet.

Au niveau communal, nous avons créé un groupe de travail impliquant les élus, mais aussi des habitants du village, pour promouvoir ce grand projet : il s'agit de Henner Hsila, qui est, depuis peu, passé sous le statut d'association. Le chef de projet de cet immense chantier est Benoît Gaschy et je tiens à l'en remercier.

Le lancement officiel de la réhabilitation de la maison Henner a eu lieu le 5 mars, date anniversaire de Jean-Jacques Henner. Cette journée a permis d'en informer le grand public et nos élus et à lancer la souscription populaire.

Les travaux de réhabilitation viennent de démarrer avec le curage du bâtiment et le désamiantage.

Un autre chantier d'une grande ampleur est encore en cours : c'est celui de la phase 2 d'assainissement qui a débuté l'année dernière. La partie pose de tuyaux va reprendre mi-août avec leurs enfouissements le long de la rivière, entre le pont en direction de Spechbach et l'étang Henner. Cela clôturera cette phase 2.

La troisième et dernière phase est prévue pour 2024 avec la mise aux normes de nos lagunes.

Deux options sont à l'étude : l'agrandissement des lagunes ou la mise en place d'une rhizosphère.

Des travaux sont également en cours sur les 2 communes afin de renforcer le réseau électrique avec le rajout d'un transformateur.

Tous ces travaux sont réalisés par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue qui en est le maître d'œuvre.

D'autres projets sont également à l'étude, mais nous aurons l'occasion d'en parler lors de notre prochain Trait d'Union.

Les animations/événements ont aussi repris avec force et succès : fête de l'âne sur Ammertzwiler et fête de la musique sur Bernwiller.

Merci aux associations qui organisent ces événements afin d'animer notre village.

Prochain grand rendez-vous : la fête de l'Altäbärafäscht, l'Association prépare cette fête et est à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à contacter la mairie ou l'association pour proposer votre aide.

Je vous souhaite de passer un bel été en famille et/ou entre amis !

Patrick BAUR,
Maire de BERNWILLER

CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 06 décembre 2022

Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Subvention exceptionnelle à EPIQUOI?

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 96 € à l'association EPIQUOI? afin de participer au coût de la création d'un site internet. .

Augmentation des taux de cotisation au 1er janvier 2023 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Convention ADS

Le PETR Pays du Sundgau a créé en 2015 un service d'instruction du droit des sols afin de pallier à l'arrêt de l'instruction réalisée par les services de l'Etat.

Renouvellement d'adhésion au service d'instruction du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau à compter du 1^{er} janvier 2023,

Prix du stère de bois

Fixation du prix du stère de bois à 46,36 € H.T soit 51,00 € TTC.

Acquisition Matériel

Acquisition de 2 chariots pour projecteur auprès de l'établissement MANUTAN pour un montant de 270,00€ TTC.

Acquisition de tabourets pour les ATSEM, de repose-pieds et de tapis de souris ergonomique auprès de l'établissement MANUTAN pour un montant de 475,00 € TTC.

Résumé de la séance du 10 janvier 2023

Rénovation Thermique et mise en accessibilités de la maison Henner

Le cabinet SONAR Architecte a été chargé d'établir le projet dont le montant prévisionnel total s'élève à 1 819 236 € HT.

Montant dédié à la rénovation thermique : 560 223 € HT

Montant dédié à la mise aux normes accessibilité : 442 390 € HT

Autres travaux : 816 623 € HT

Les travaux de rénovation thermique ainsi que la mise en accessibilité font l'objet de potentielles aides de l'Etat dans le cadre du DSIL et de la DETR. La Région interviendra également pour la seule rénovation thermique.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022 pour le budget principal communal et budget annexe réseau de chaleur soit :

BUDGET COMMUNAL

Chapitre 20 : 19 500 €

Chapitre 21 : 38 784 €

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Chapitre 20 : 3 375 €

Chapitre 21 : 9 000 €

Motion - Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

La Commune de Bernwiller adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace »,

Le Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller réuni le 10/01/2023, manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur, et souhaite par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

CONSEIL MUNICIPAL

Annulation transfert de la Taxe d'Aménagement

Lors de la séance du conseil municipal du 19/09/2022 point n°2, le conseil municipal avait délibéré, à l'unanimité, pour le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de communes Sud Alsace Largue.

VU l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

Abrogation de la délibération n°2 de la séance du 19/09/2022 en ce sens que la commune décide de ne pas procéder au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit à la communauté de communes Sud Alsace Largue et ce dès 2022.

Résumé de la séance du 28 février 2023

Approbation du Compte Financier Unique du Budget annexe Forêt 2022

Approbation des résultats définitifs du CFU 2022 du Budget Annexe Forêt

Affectation du résultat 2022 du Budget Annexe Forêt

	CA 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	56 023,78
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	66 217,16
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	10 193,38
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	29 571,50

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 023,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	95 788,66
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	39 764,88

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	857,38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00
DEFICIT INVESTISSEMENT	857,38

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	38 907,50
----------------------------	-----------

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2022 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **39 764,88 €** et un déficit d'investissement de **857,38 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, **décide** d'affecter le montant de **38 907,50 €** en section de fonctionnement et le montant de **857,38 €** en section d'investissement du Budget Primitif 2023.

Budget Primitif 2023 Budget Annexe Forêt

BUDGET PRIMITIF 2023 FORET

Depenses de fonctionnement	92 500,00
Recettes de fonctionnement	92 500,00
Depenses d'investissement	16 000,00
Recettes d'investissement	16 000,00

Approbation du Compte Administratif du Budget annexe Réseau de chaleur 2022

Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Réseau de Chaleur

	CA 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	166 040,83
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	192 835,82
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	26 794,99
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	58 151,94
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	89 079,42
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	99 093,92
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022	10 014,50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	166 040,83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	250 987,76
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	84 946,93
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	89 079,42
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	105 235,88
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022	16 156,46
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	101 103,39

Après examen du Compte Administratif 2022 et vérification conforme du Compte de Gestion 2022 dressé par Madame Elisabeth VANACKER, trésorière, le Conseil Municipal déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

Affectation du résultat 2022 du Budget Annexe Réseau de chaleur

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2022 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **84 946,93 €** et un excédent d'investissement de **16 156,46 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, **décide** d'affecter au Budget Primitif 2023 :

CONSEIL MUNICIPAL

le montant de **84 946,93 €** de la section de fonctionnement ;
le montant de **16 156,46 €** de la section d'investissement.

Fixation du prix du miscanthus

Fixation du montant de la tonne de matière sèche de miscanthus au prix de 110,00 €/TMS à partir de l'année 2023.

Budget Primitif 2023 Budget Annexe Réseau de chaleur

BUDGET PRIMITIF 2023 RESEAU CHALEUR	
Dépenses de fonctionnement	274 000,00
Recettes de fonctionnement	274 000,00
Dépenses d'investissement	153 000,00
Recettes d'investissement	153 000,00

Approbation du Compte Financier Unique du Budget Général de la Commune 2022

Approbation des résultats définitifs du CFU 2022 du Budget Général de la commune.

	CA 2022
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	671 526,29
RECETTES FONCTIONNEMENT	783 178,86
EXCEDENT 2022	111 652,57
EXCEDENT REPORTE	342 409,87
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	454 062,44

DEPENSES INVESTISSEMENT	137 242,14
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	259 770,55
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022	122 528,41
DEFICIT REPORTE 2021	214 862,25
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	- 92 333,84

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	671 526,29
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 125 588,73
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	454 062,44

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	352 104,39
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	259 770,55
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	92 333,84

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	361 728,60
----------------------------	------------

Affectation du résultat 2022 du Budget Général de la Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2022 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **454 062,44 €** et un déficit d'investissement de **92 333,84 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **décide** d'affecter le montant de **361 728,60 €** en section de fonctionnement et le montant de **92 333,84 €** en section d'investissement du Budget Primitif 2023.

Fixation des Taux d'Imposition 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Fixation des taux communaux pour l'année 2023 :

- taxe d'habitation : 14,92 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,27 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,77 %

Ces taux restent donc inchangés.

Demande de Subventions

Attribution des subventions aux associations 2023 :

Ass. Fête de la moisson
Conseil de Fabrique AMMERTZWILLER
Conseil de Fabrique BERNWILLER
ABCDE Arboriculteurs
Amicale des Sapeurs-Pompiers AMMERTZWILLER
Amicale des Sapeurs-Pompiers BERNWILLER
Chorale Ste Cécile AMMERTZWILLER/BERNWILLER
Les DECOS
Ass. Gestion Salle Henner
Renc'Arts
Les enfants d'abord
EPIQUOI?
UNC
Ass. Donneurs de Sang Balschwiller
Union départementale SP68
Société d'histoire du Sundgau
Fondation du patrimoine
OCCE

CONSEIL MUNICIPAL

Budget Primitif 2023 Budget Général

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2023	
Dépenses de fonctionnement	1 014 000,00
Recettes de fonctionnement	1 014 000,00
Dépenses d'investissement	1 122 500,00
Recettes d'investissement	1 122 500,00

Avis renouvellement assermentation garde-chasse

Renouvellement de l'assermentation du garde-chasse, Monsieur David BERGER, sous les mêmes conditions fixées par la Fédération Départementales des Chasseurs du Haut-Rhin.

Travaux Réhabilitation Presbytère

La phase de négociation étant à présent terminée.

Pour les lots 2 à 5 (Menuiserie extérieure, Plâtrerie-isolation, Menuiserie intérieure, Chauffage-sanitaire),

L'entreprise retenue est Art Déco Concept pour un montant H.T. de 44 000.00 €

Travaux Réhabilitation Maison Henner

Le cabinet SONAR Architectes a présenté le projet des travaux réhabilitation de la Maison Henner. Il présente le plan de financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Précision : montants

H.T. en €

DÉPENSES (1)	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
		Aides publiques :		
Assistant Maître d'Ouvrage	10 500	Union européenne (2) - FEADER	190 000	10,44 %
Maîtrise d'Œuvre	166 736	État - Dotation de soutien à l'investissement public 2020	300 000	16,49 %
Bureau de contrôle	7 550	État - Fonds verts	200 000	10,99 %
SPS	3 650	État - FNADT (2)		0,00 %
Assurance DO	25 000	État - autre (2)		0,00 %
Géotechnicien	4 500	Collectivités territoriales :		
Géomètre	1 100	- Région	250 000	13,74 %
Tests et diagnostics	8 000	- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	200 000	8,25 %

Frais de raccordement	30 000	- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		0,00 %
Désamiantage - déplombage	30 000	- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		0,00 %
Travaux (selon détail joint)	1 466 200	Sous-total Aides publiques	1 140 000	59,92 %
Aléas travaux	66 000	Auto-financement		
		- Fonds propres	189 236	10,40 %
		- Emprunts (2)	400 000	24,74 %
		Mission Bern, mécénat et souscription populaire via fondation du patrimoine	90 000	4,95 %
		sous-total	679 236	40,08 %
TOTAL	1 819 236	TOTAL :	1 819 236	100,00 %

Approbation du plan de financement et accord de principe quant à la réalisation de ces travaux.

Réhabilitation Maison Henner – Convention fondation du patrimoine

Dans le cadre de la rénovation de la Maison Henner, approbation d'une convention avec la Fondation du Patrimoine, afin de simplifier la gestion des dons qui seront faits en faveur de cette réhabilitation.

Signature du Permis de construire relatif aux travaux de rénovation de la maison Henner

Les travaux de réhabilitation de la maison Henner nécessitent un permis de construire. Cette demande de permis de construire porte le numéro 068 006 23 F0002.

Mise à disposition du personnel à l'Association Foncière d'Ammertzwiller

Afin de faciliter la gestion administrative de la carrière du secrétaire administratif de l'association foncière, il est proposé qu'il soit mis à disposition par la commune de Bernwiller qui sera son employeur unique à l'association foncière.

Madame PARMENTIER Stéphanie, fonctionnaire titulaire, est mis à disposition de l'association foncière d'Ammertzwiller, à compter du 01/01/2023 pour une durée de 3 ans renouvelable, pour y exercer les fonctions de secrétaire administratif.

CONSEIL MUNICIPAL

Mise à disposition du personnel à l'Association Foncière de Bernwiller

Afin de faciliter la gestion administrative de la carrière du secrétaire administratif de l'association foncière, il est proposé qu'il soit mis à disposition par la commune de Bernwiller qui sera son employeur unique à l'association foncière.

Madame PARMENTIER Stéphanie, fonctionnaire titulaire, est mis à disposition de l'association foncière de Bernwiller, à compter du 01/01/2023 pour une durée de 3 ans renouvelable, pour y exercer les fonctions de secrétaire administratif.

Création d'un poste permanent au service technique

À compter du 01/03/2023, un emploi permanent d'agent technique à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Création d'un poste permanent au service administratif

À compter du 01/04/2023, un emploi permanent d'agent administratif à raison d'une durée hebdomadaire de service 17,5 heures est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Resumé de la séance du 11 avril 2023

Agrément permissionnaire de chasse

Agrément d'un permissionnaire, M. BELOT Julien domicilié à BLAMONT (25310) au 23, rue Neuve

Le conseil municipal prend acte des démissions de Messieurs ZIMMERMAN Jean-Luc et FOUGHALI Loris.

ENEDIS : convention de servitude de réseaux

Dans le cadre du projet d'extension des réseaux souterrains haute et basse tension et de la mise en place d'un poste de transformation pour alimenter un branchement rue de Mulhouse à Ammertzwiller, ainsi qu'un branchement rue du Spechbach, ENEDIS prévoit de poser un poste de transformation et du réseau souterrain basse tension sur des parcelles privées dont la commune de Bernwiller est propriétaire.

Pour ce type d'ouvrage sur des terrains privés une convention de servitude ainsi qu'une convention de

mise à disposition doivent être signées entre les deux parties.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec ENEDIS, les conventions suivantes et annexées à la délibération :

- Les conventions de servitudes
- Les conventions de mise à disposition

Réhabilitation Maison Henner - MISSION MAITRISE ŒUVRE / FORFAIT DEFINITIF

Approbation du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre susvisée à la somme de 168 750.00 € HT (valeur marché) tranche ferme, tranche optionnelle 1 et la suppression de la tranche optionnelle 2.

Approbation le contrat de territoire sud alsace avec la collectivité européenne d'alsace

Mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

ONF : Programmes d'Actions Forêts Communales 2023

Approbation du programme des travaux.

Subvention exceptionnelle à EPIQUOI ?

Afin de participer aux dépenses relatives à l'ouverture du Mécénat pour la réhabilitation de la maison Henner du 05/03/2023.

Une subvention exceptionnelle de 299,40 € est attribuée à l'association EPIQUOI ?

***l'intégralité des comptes rendus du conseil municipal sera consultable prochainement sur le site internet de la commune.**





URBANISME

Permis de construire :

- PC 068 006 22 F0008
ARKOBOIS, 2 rue d'Ammertzwiler,
Abri de jardin → refusé
- PC 068 006 23 E0001
ROBISCHUNG Philippe, 9A rue de Mulhouse,
Extension de 27 M² → accordé
- PC 068 006 23 F0002
COMMUNE DE BERNWILLER, 25 rue J-J Henner
Restructuration et aménagements → accordé
- PC 068 006 23 F0003
WIRTH Frank, 7 rue des Fleurs
Remise de 16,56 M² → accordé
- PC 068 006 23 F0004
WIRTH Frank, 7 rue des Fleurs
Hangar + Poulailier de 18,40 M² → accordé
- PC 068 006 23 F0005
ARKOBOIS, 2 rue d'Ammertzwiler,
Abri pour cheptel → refusé

Déclaration préalable :

- DP 068 006 22 E0029
KNECHT Guillaume, 15 rue des Cordiers,
Portail → accordé
- DP 068 006 22 F0030
MORGEN Marc, 13B rue d'Ammertzwiler,
Carport → refusé
- DP 068 006 23 F0001
RH BATI, 31 rue d'Ammertzwiler,
Rénovation toiture zinguerie isolation → accordé
- DP 068 006 23 E0002
DESTER Olivier, 15 rue de Mulhouse,
Installation de modules extérieurs PAC → accordé
- DP 068 006 23 F0003
SCHITTLY JEROME & FILS, rue du Spechbach,
Panneaux photovoltaïques → accordé
- DP 068 006 23 F0004
WIRTH Franck, 7 rue des Fleurs,
Construction hangar → retiré
- DP 068 006 23 F0005
LEBER Anthony, 16A rue Louis Werner,
Extension de 14.40 M² → refusé
- DP 068 006 23 E0006
BRINGUET Vincent, 11 rue de Mulhouse,
Conduit poêle → accordé
- DP 068 006 23 F0007
WADEL Gilbert, 12 rue Jean-Jacques Henner,
Changement toiture → accordé
- DP 068 006 23 E0008
GERARD Jean-Noël, 4 rue des Cordiers,
Panneaux photovoltaïques → accordé

- DP 068 006 23 F0009
DEVELLE Bénédicte, 6B rue des Vergers,
Panneaux photovoltaïques → accordé
- DP 068 006 23 F0010
GUEGAN David, 8 rue des Champs
Mur L → accordé
- DP 068 006 23 F0011
GUEGAN David, 8 rue des Champs
Piscine → accordé
- DP 068 006 23 F0012
SCHITTLY Raphaël, 5 place de la Mairie
Réfection et agrandissement carport → refusé
- DP 068 006 23 F0013
LEBER Anthony, 16A rue Louis Werner,
Extension de 14.40 M² + pergola → accordé
- DP 068 006 23 F0014
EDF ENR SOLAIRE, 29 rue Louis Werner
Panneaux photovoltaïques → accordé
- DP 068 006 23 E0015
AREA IMMOBILIER, 47-49 rue de Mulhouse
Étanchéité des balcon habillage dalles → accordé
- DP 068 006 23 E0016
TSCHUMPERLY Didier, 4b rue des Bergers
Ravalement de façade → accordé
- DP 068 006 23 E0017
VD SERVICES, 14A rue de la Forêt
Panneaux photovoltaïques → accordé
- DP 068 006 23 E0018
MONNIER Damien, 17 rue des Cordiers
Abri de jardin + clôture → accordé
- DP 068 006 23 E0019
BIECHLIN Michel, 9 rue des Bergers
Ravalement de façade → accordé

Certificat d'urbanisme :

- CUb 068 006 23 F0001
UFFOLTZ Jean, rue des Fleurs S03 P154
- CUa 068 006 23 F0002
SCP KOENIG & BAEUMLIN, 5A rue J-J Henner
- CUa 068 006 23 E0003
Me HASSLER, AUF DIE NIEDERE SCHLOSSMAT
- CUa 068 006 23 E0004
Me HASSLER, KLEINFELD
- CUa 068 006 23 F0005
Maître Laetitia PHILIPPE, 3 rue J-J Henner

Permis de démolir :

- PD 068 006 23 F0001
BITSCH Thomas, 2 rue des Seigneurs
Suppression toiture fibrociment amiante → accordé

URBANISME – LE SAVIEZ-VOUS ?

IMPOTS : ATTENTION AUX PISCINES, VERANDAS ET AUTRES CONSTRUCTIONS NON DECLAREES !

Gare à ceux qui ont omis de déclarer des travaux : le fisc est désormais doté d'outils numériques pour déceler les constructions absentes du cadastre.



Qu'est-ce que le projet « Foncier innovant » ?

Il s'agit d'un projet permettant à l'administration fiscale de recourir aux technologies novatrices d'intelligence artificielle pour automatiser l'exploitation des prises de vue aériennes et de l'ensemble des données recueillies par l'administration fiscale.

Il vise, en optimisant le processus de détection des constructions ou aménagements non déclarés, à lutter plus efficacement contre les anomalies déclaratives et répondre ainsi aux souhaits d'équité et de justice fiscale des citoyens.

Comment ça marche ?

Concrètement, les algorithmes, développés en open source, permettent, sur la base des images aériennes publiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) consultables par tous sur son site internet, d'extraire les contours des immeubles bâtis ainsi que des piscines.

Un traitement informatique identifie ensuite, à partir notamment des déclarations des propriétaires effectuées auprès des services de l'urbanisme et de l'administration fiscale, si les éléments ainsi détectés sur les images sont correctement imposés aux impôts directs locaux (taxe foncière notamment).

Un agent de l'administration fiscale vérifie ensuite systématiquement chaque potentielle anomalie détectée avant toute opération de relance du propriétaire du bien, conduisant à la taxation lorsque l'anomalie est avérée.

Pour mettre en œuvre le projet, la DGFIP mobilise plusieurs prestataires le temps de l'élaboration et la construction des solutions ce qui lui a permis de déployer un dispositif industriel de très haute performance tout en lui assurant sa montée en compétence.

Des premiers résultats très positifs

L'expérimentation a été menée dans 9 départements (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Ardèche, Rhône, Haute-Savoie, Morbihan, Maine-et-Loire, Vendée) afin de détecter dans un premier temps les piscines non imposées.

• à l'issue des traitements des opérations de relance auprès des propriétaires et de l'exploitation de leurs réponses, plus de **20 000** piscines ont été confirmées et vont être nouvellement imposées au titre de la taxe foncière (TF) de l'année 2022 ;

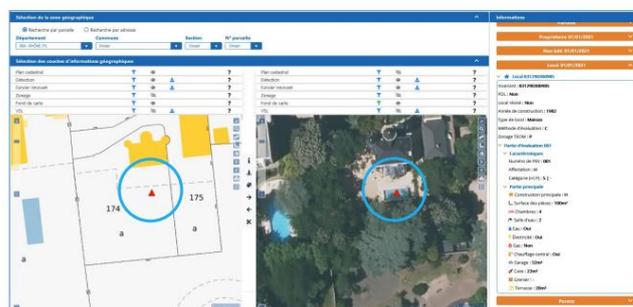
• plus de **94 %** des propriétaires ont confirmé le caractère imposable de leur piscine ;

• cela représente près de **10 M€** de recettes supplémentaires pour les communes concernées pour la seule année 2022, ventilées en deux parties :

o plus de **4,1 M€ au titre du rôle général de taxe foncière de l'année 2022**. Les communes bénéficieront de façon pérenne de cette ressource qui leur sera reversée chaque année,

o **5,7 M€ au titre des impositions supplémentaires qui permettent de rectifier l'absence d'imposition sur les années antérieures** (la cotisation de taxe foncière peut en effet être multipliée jusqu'à 4 fois en fonction de la date de construction de la piscine ou de la date d'acquisition du bien par le propriétaire).

Exemples de visualisation des détections de piscines effectuées par l'algorithme



Des résultats en faveur de la généralisation du dispositif de détection des piscines à l'ensemble des départements métropolitains.

Cette généralisation se traduira par des recettes supplémentaires pour les collectivités locales au titre de la taxe foncière due en 2023, et favorisera ainsi une répartition plus équitable de l'impôt entre les redevables.

ÉTAT CIVIL

Naissance

Emma HAVÉ PFLIEGER née en janvier, de Brian et Marie



Garance CHRISTEN née en janvier, de François et Magali

Maé GUÉGAN née en mars, de David et Amandine



Côme KEBÄILI THIEBAUD né en mars, de Medhi et Christie

Eva MARTINIS née en mai, de Julien et Émilie

Octavien KLEIBER né en juin, de Nicolas et Olimpia

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux résidents de Bernwiller.

Décès



Monsieur LUQUE-ECEQUIEL Jean-Claude
le 14/05/2023

Monsieur SIEBERT Bernard le 18/05/2023

Monsieur HUEBER Robert Henri le 05/06/2023

Madame PFLIEGER Brigitte le 16/06/2023

Toutes nos sincères condoléances aux familles des défunt(e)s

Mariage



Ils se sont unis



WIEDER Alexandre & NOBRE FELIX Noémie
Le 10/06/2023



CHRISTEN François & KNIBHLER Magali
Le 17/06/2023

La Municipalité leur adresse tous ses vœux de bonheur pour leur engagement

ÉTAT CIVIL

Grand Anniversaire

Madame FLANDIN née CHRISTEN Marie Madeleine a fêté ses 85 ans le 25 janvier

Monsieur ROY Roland a fêté ses 90 ans le 24 février

Madame HUEBER née WELKER Marie Louise a fêté ses 85 ans le 12 mars

Madame FISCHER née HANSER Marie Louise a fêté ses 95 ans le 21 mars

Monsieur LEBER Paul a fêté ses 93 ans le 10 avril

Madame HINDERER née HUEBER Marie Thérèse a fêté ses 80 ans le 10 avril

Monsieur WELTERLIN Bernard a fêté ses 80 ans le 12 avril

Monsieur **WADEL Gilbert** a fêté ses 85 ans le 19 avril

Madame **ANESETTI née ZIEGLER Joséphine** a fêté ses 90 ans le 29 avril



Monsieur SCHITTLY Louis a fêté ses 85 ans le 07 juillet



Madame DENTZER née SCHMITT Marie Madeleine a fêté ses 96 ans le 28 avril

C'est avec une grande joie que nous souhaitons un joyeux anniversaire à nos aîné(e)s.





APPLI. INTRAMUROS POUR RESTER CONNECTÉ AVEC SA COMMUNE

De plus en plus de communes utilisent des applications mobiles pour communiquer avec leurs administrés.

C'est un moyen simple de faire passer des messages et de partager la vie locale, sans avoir besoin de récolter les coordonnées de chacun. C'est ce que propose l'application gratuite Intramuros.

Comment ça marche ?

L'application est téléchargeable sur vos smartphone App Store et Google Play. En quelques secondes, soit en procédant à une recherche dans le département de votre choix, soit en vous géolocalisant.

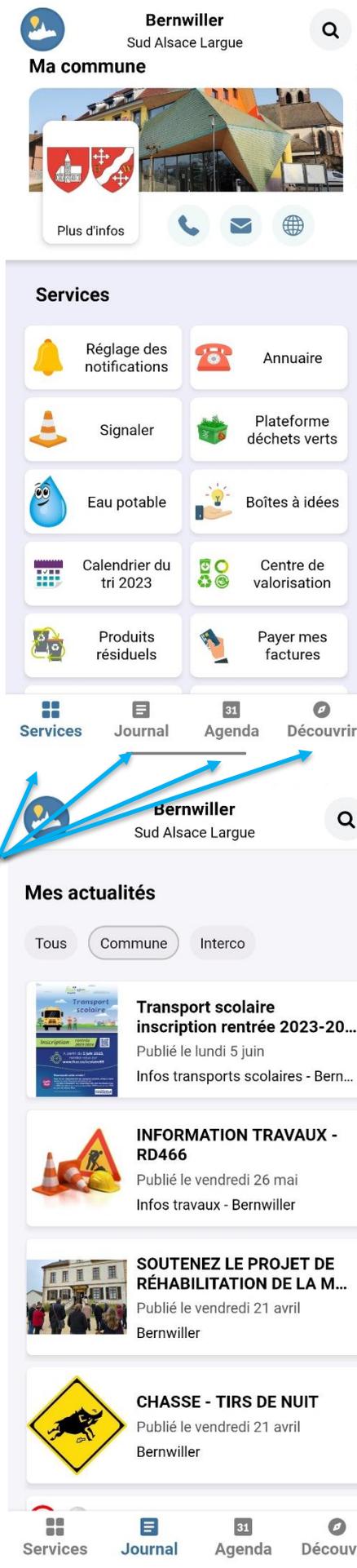
Une fois votre localité sélectionnée, vous pouvez demander à recevoir les notifications... Puis c'est parti !

L'application est plutôt simple d'utilisation. Elle propose quatre onglets : Services, Journal, Agenda et Découvrir.

L'onglet **Services** regroupe toutes les infos pratiques avec un annuaire (numéros d'urgence, ligne directe pour appeler la mairie...), un rappel sur la collecte des déchets, les équipements de la commune et leur accessibilité...

L'onglet **Journal** concentre toutes les informations envoyées par la mairie, plus ou moins régulièrement, sur les différentes actualités comme les travaux, les élections, l'inscription aux transports scolaires, les alertes vigilances (orages, cambriolages, grèves, etc...)

Dans l'**agenda**, vous retrouverez les événements à venir de votre village ou ceux des environs.



Bilan ?

La simplicité d'utilisation de l'application.

→ Intramuros permet de se tenir informé régulièrement de la vie communale.

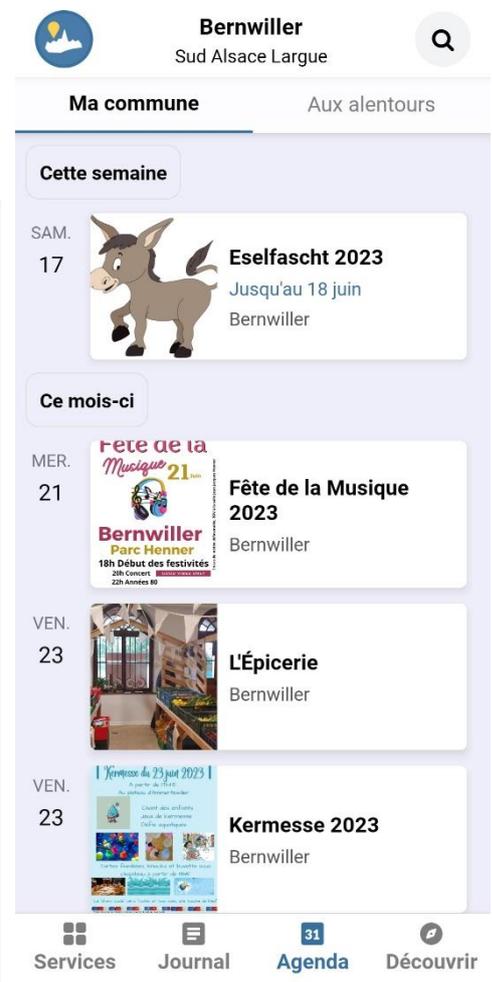
→ Les notifications vous informent des travaux, des inscriptions aux transports scolaires, etc...

→ Plus besoin de chercher les coordonnées de la mairie, tout est regroupé en un même endroit.

→ Plus besoin non plus de se demander où trouver les horaires de telle déchèterie ou de tel service administratif...

La possibilité d'interagir en signalant un accident, un problème, la perte d'un objet... directement via l'application.

La navigation est simplifiée et aucune donnée n'est collectée ! Il ne faut ni indiquer son numéro ni son email.



LES COULISSES DE L'ÉCOLE

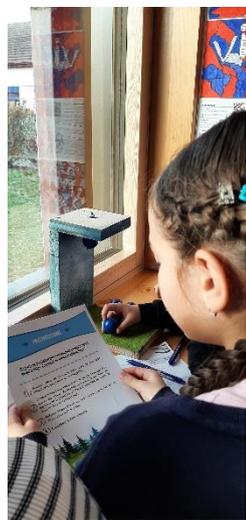
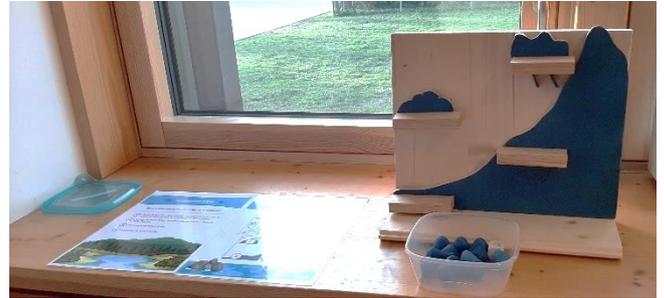


Lundi 30 janvier 2023, Vincent et Eugénie de la Maison de la Nature étaient à l'école. C'était la 1^{ère} journée du projet « **Naturelle, ma rivière ?** ».

Pour commencer, nous avons fait **un quizz sur les rivières**. Ensuite, nous avons fait des **ateliers** par groupe, pour comprendre le cycle de l'eau et la morphologie de la rivière. Il y avait les ateliers suivants : la quantité d'eau, les précipitations, ruissellement ou infiltration, le puzzle du cycle de l'eau, le voyage de la goutte d'eau et évaporation et condensation.

La quantité d'eau

Cet atelier était placé vers la fenêtre, côté bibliothèque. Le but du jeu était de lancer un dé et de déplacer des gouttes. Sur les faces du dé, il y avait la pluie, les nuages, la mer, la montagne (on pouvait avoir 2 fois la même chose). Si on tombait sur la pluie, on devait descendre une goutte dans la montagne, si on tombait sur la montagne on devait en mettre une dans la mer. Si on tombait sur la mer, on devait mettre une goutte dans les nuages. Si on tombait sur le nuage, on devait en mettre une dans la pluie et ainsi de suite ! Ce jeu nous a permis d'apprendre le cycle de l'eau. Il était amusant.



L'atelier des gouttes aimantées

Le but du jeu était de voir si les gouttes tiennent quand on en rajoute. Quand nous avons posé la première goutte, elle n'est pas tombée. La deuxième n'est pas tombée. Mais la troisième est tombée et la quatrième aussi. Nous avons compris que si le nuage est trop lourd, la pluie tombe.

Infiltration ou ruissellement

Cette activité consiste à voir comment l'eau s'infiltré dans la terre. On a vu que l'eau s'infiltrait mieux dans l'herbe que sur la route. Alors que sur la route, l'eau ruisselle et ne s'infiltré que sur le bord de la route.

Le puzzle du cycle de l'eau

Nous devons lire ce qu'il y avait sur des pièces puis les mettre dans les trous. Après il fallait que nous essayions de redire les mots et leur définition. On a appris le vocabulaire du cycle de l'eau.

Le voyage de la goutte d'eau

Nous avons deux tuyaux où l'on versait de l'eau : 50 ml dans chaque tuyau. Nous avons constaté que même s'il y a deux chemins différents, il y a toujours la même quantité d'eau au début comme à la fin.

Évaporation et condensation.

Nous avons fait chauffer de l'eau dans une casserole. Quand l'eau bout, elle fait de la vapeur. Quand la vapeur touche le couvercle, elle se transforme en gouttes d'eau.

Le cerceau

Dans cet atelier, il fallait lancer un cerceau sur lequel il y avait une perle. Quand on rattrapait le cerceau, il fallait voir où arrivait l'eau. Ce jeu nous a servi à voir le voyage de la goutte d'eau.

Après tous ces ateliers, nous avons fait **une maquette**.

Pour commencer nous devons chercher les éléments souhaités pour construire le lit de la rivière.

Ensuite nous avons cherché d'autres éléments (buissons, kapla etc...) pour que ça ressemble à un vrai petit village. Enfin quand nous avons terminé Vincent est venu nous verser la rivière composée de petits bouts de plastique recyclé. Après avoir passé toutes les étapes, nous sommes allés dans la salle de jeux pour placer les plaques et former un grand paysage avec une rivière.



LES COULISSES DE L'ÉCOLE



Lundi après-midi, nous avons fait un jeu de devinettes. Le principe était de faire deviner un mot de vocabulaire de la rivière : la source, la rive gauche, la rive droite, la berge, le méandre (courant), l'embouchure...

Nous avons dû dessiner la rivière en quelques secondes puis en quelques minutes. Ensuite deux personnes avaient un bandeau sur les yeux. Deux autres avaient un instrument dans la main. Ceux qui avaient le bandeau sur les yeux devaient se laisser guider par le bruit des instruments pour retrouver leurs camarades.



Avec Eugénie, on a fait un jeu qui consiste à chercher des couleurs, des formes et des odeurs naturelles qui sont près de la rivière. Il fallait piocher dans un petit sachet la forme ou les couleurs puis les chercher. J'ai pioché la forme en spirale et les couleurs vert et bleu. Pour la forme j'ai ramené une fleur. Pour les couleurs, j'ai ramené une brindille d'herbe et une fleur bleue.

Lundi 23 mars, Vincent est revenu pour nous expliquer comment se forme la rivière et comment la flore et la faune peuvent s'y développer.

Comme le 1^{er} jour, le matin nous avons fait des ateliers et l'après-midi nous étions au bord de la rivière pour faire des prélèvements, des mesures. C'était, encore une fois une journée bien remplie et passionnante !



**LES
CM1/CM2**



LES COULISSES DE L'ÉCOLE



**ATELIERS AVEC LES INTERVENTIONS DES ANIMATEURS DE LA MAISON DE LA NATURE : JEUDI 6 ET MARDI 11 AVRIL
CLASSE DES PETITS-MOYENS**



En prolongement de la création de notre spectacle musical « EAU secours ! » du mois d'octobre, la classe des petits-moyens a travaillé avec la maison de la nature, sur le thème de l'eau.

Le 1er jour, nous avons étudié la qualité de l'eau du ruisseau le Spechbach, qui est situé derrière l'aire de jeux, en face de l'école.

Baptiste est venu nous aider à pêcher des petites bêtes qui vivent dans l'eau.

Selon les espèces trouvées on peut en déduire si l'eau est de bonne ou de mauvaise qualité. Pour pêcher, nous avons chaussé nos bottes en plastique pour pouvoir mettre les pieds dans l'eau.



L'eau était froide. Il ne fallait pas marcher trop vite dans l'eau pour ne pas éclabousser les copains et pour ne pas glisser.

L'après-midi, de retour en classe, nous avons pu observer les petites bêtes qu'on avait pêchées. On a joué à un jeu de loto des petites bêtes. On a aussi cherché le nom des arbres auxquels appartenait les feuilles trouvées autour du ruisseau.



Le 2ème jour, nous sommes allées à la maison de la nature, à Altenach, pour étudier la mare.

Baptiste nous attendait. Il nous a raconté l'histoire d'Altana. Elle a donné son nom au village, qui s'appelle maintenant Altenach.

Altana était une petite fille très gentille mais qui avait l'apparence d'une vieille

personne avec des cheveux blancs. Tous les habitants du village étaient malades et étaient méchants. Elle est allée défier la trollesse qui détenait une pierre magique pour lui dérober, afin de les guérir et de rendre plus

aimables, les habitants.

Quand elle est arrivée à récupérer la pierre, elle l'a déposée dans la source du village, dans laquelle les habitants puisaient leurs réserves d'eau. En buvant cette eau, tous les villageois ont été guéris et sont devenus beaucoup plus gentils.

Nous avons suivi le chemin qu'elle avait parcouru pour trouver la trollesse. C'était marrant quand on a dû courir pour fuir la trollesse.

Ensuite, on a fait une récré dans le grand pré, puis on a pris le goûter.

Après la récré, nous sommes allés à la mare pour l'étudier.

Nous avons participé à 3 ateliers :

- pêche des petites bêtes dans la mare
- étude de l'eau : sa couleur, sa hauteur, sa température, si l'eau bouge ou pas, si elle est enfermée ou pas
- jeu des sacs à toucher pour découvrir les éléments que l'on peut trouver autour de la mare.

Ensuite nous avons pique-niqué tous ensemble dans le réfectoire.

L'après-midi nous avons encore fait des ateliers avec le microscope. Pour observer les petites bêtes que nous avons pêchées.

Maintenant on connaît la différence entre une mare (l'eau est stagnante, ne bouge pas, et est entourée de terre), et un ruisseau ou une rivière (petit cours d'eau qui avance, circule).



VIE ASSOCIATIVE



L'activité des enfants d'abord a de nouveau été très riche cette année scolaire 2022-2023.

De nombreux enfants ont défilé lors du traditionnel Umzug pour l'Altachafascht 2022, sur deux chars confectionnés par une équipe de parents, à savoir le char des jouets d'antan et de l'école. Le bonnet d'âne porté par certains enfants a particulièrement amusé la foule présente dans le public.



C'est toujours une joie de participer à cette fête traditionnelle de transmission de notre patrimoine.

Lors des vacances de la Toussaint, des membres de l'association ont proposé un jeu de piste d'automne dans les rues de Bernwiller, qui a été un franc succès.

Les enfants ont dû résoudre un certain nombre d'énigmes et d'épreuves avant d'avoir droit à un goûter bien mérité sur le thème d'Halloween.

Au mois de décembre, l'association a offert un spectacle de grande qualité dans la cour de l'école de Bernwiller avec la présence de la compagnie du Petit Monsieur, un artiste déjanté qui a déjà joué sur toutes les scènes du monde. Plus de 200 personnes étaient présentes pour assister à ce spectacle très drôle et ont ensuite partagé les douceurs de la Saint Nicolas.



Cette période de l'année a aussi été occupée par les traditionnelles ventes organisées par l'association (oranges, vins et fromage), qui permettent de financer ce type de spectacle et de participer financièrement aux sorties et spectacles organisés par l'école, notamment des sorties à la maison de la nature cette année.

Nous vous remercions pour votre générosité à cette occasion.

Une journée jeux de société a été organisée au mois de mars 2023, ce qui a permis à petits et grands de découvrir de nouveaux jeux ou de s'adonner à des parties endiablées de leurs jeux préférés.

L'apothéose de cette année scolaire a été l'organisation par l'association « les enfants d'abord » de la kermesse. Celle-ci s'est déroulée le 23 juin sur le plateau d'Ammertzwiller et proposait de nombreux jeux de kermesse autour du thème de l'eau, qui a été un fil conducteur des projets menés par l'école cette année.



Comme chaque fin d'année scolaire, certains nous quittent car les enfants grandissent et d'autres peuvent nous rejoindre pour continuer à proposer de beaux projets destinés à faire briller de bonheur les yeux de nos enfants !

N'hésitez pas à nous rejoindre en prenant contact par l'adresse mail suivante : litterst@hotmail.fr et notez déjà dans vos calendriers la date de l'assemblée générale de l'association, ce sera le **vendredi 29 septembre 2023 à partir de 19h30** à la salle Jean Jacques Henner de Bernwiller.

Au plaisir de vous y retrouver et de rencontrer tous les parents désireux de faire aussi partie de cette belle aventure.

Cyril LITTERST,
Président

VIE ASSOCIATIVE

RENC'ARTS

Notre association artistique entamera sa 12^{ème} année de présence au sein du village.

Elle a pour double objectif de vous proposer de réaliser des créations et de passer un moment de convivialité.

Chaque année est ponctuée de rencontres hebdomadaires, de visites (musées, jardins...) et de sorties dans la nature. De plus, tous les 2 ans nous réalisons un week-end d'exposition de nos créations dans le magnifique jardin de Brigitte Mathis à Bernwiller.

Notre prochaine exposition aura lieu en juin 2024 avec comme thème « L'art et les mots »

Si vous aimez créer, n'hésitez pas à nous rejoindre dès le lundi 11 septembre. Il vous suffit d'apporter votre matériel (de peinture, sculpture, couture, crochet, tricot, photographie ...) et votre bonne humeur.

Passez un très bel été et au plaisir de vous rencontrer en septembre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés et que vous souhaitez des informations supplémentaires sur notre association.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

LIEU : ancien local des pompiers
PERIODICITE : le lundi (hors vacances scolaires)
HORAIRE : 19H30- 21H30
COTISATION : 30€
ANNUELLE :
CONTACT : **Marie-France KUEHN**
07-81-08-81-94
Nadia RAUSCHER
06-70-90-60-93



Marie-France KUEHN,
Présidente



Donneurs de sang
« Balschwiller et
Environs »

Le don de sang est indispensable pour sauver de nombreuses vies. **10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France pour répondre aux besoins des malades.** Chaque don est précieux, car il permet de sauver 3 vies !

**Faites une bonne action :
donnez votre sang !**

♥ Jeudi 24 août à BUETHWILLER
♥ Mardi 31 octobre à BERNWILLER

Durée : 45 min de votre arrivée à votre départ, dont 10 minutes environ pour le don.

Fréquence : 4 fois par an maximum pour une femme et 6 fois pour un homme, en respectant un délai de 8 semaines entre chaque don de sang

Après le don : il est conseillé d'avoir un temps de repos, une alimentation riche en fer et d'éviter tout effort violent.

**Le Sang... On ne peut
pas faire sans !**





Fête de la Moisson **Erntedankfest** Ammertzwiller Dimanche 20 Août 2023

Repas paroissial, solidarité et partage nous réuniront le dimanche 20 août 2023 pour cette 43ème édition de la fête de la Moisson.

10 h : Célébration de l'Eucharistie

12 h : Déjeuner sur le plateau sportif à Ammertzwiller

Jambon chaud – Frites – Salade – Fromage – Dessert – Café

au prix de 18 Euros (9 Euros jusqu'à 12 ans).

Cette année la Fête de la Moisson d'Ammertzwiller a choisi d'associer :

« HELLO HISSEZ-VOUS »

Association locale, représentée par Mr Bilger, située à Bellemagny et qui œuvre pour venir en aide aux parents et aux enfants qui sont confrontés à une paralysie cérébrale.

L'après-midi sera agrémentée par une très belle tombola.

La Fête de la Moisson a toujours été symbolisée par le partage du pain. Vous aurez donc la possibilité d'acheter du pain paysan. Nous proposerons également la vente de pâtisserie notamment la traditionnelle tarte de Linz et des petits gâteaux (Bredala). Pour cela, nous serions heureux d'accueillir le produit de nouveaux talents. Soyez remerciés,ées d'avance.

Merci de participer nombreux à cette journée de rencontre et d'amitié.

Les inscriptions pour le repas sont à faire chez :

Michel BIECHLIN :
03 89 25 91 07 / 06 23 61 67 46

Marie Thérèse HINDERER :
06 81 82 62 10

Les personnes qui le souhaitent pourront récupérer leur ticket « repas » le samedi 19 août entre 17h et 18h sous le chapiteau.



COMMUNAUTÉ DE PAROISSES NOTRE DAME DES PORTES DU SUNDGAU

Comme chaque année, rentrée scolaire rime avec rentrée du caté ! Grandir sous le regard de Dieu, découvrir la Bonne Nouvelle de Jésus mais aussi se faire des copains et vivre de grands et beaux temps forts, ici et ailleurs... voilà ce que nous proposons aux enfants et aux jeunes en âge de se préparer aux sacrements du 1^{er} pardon, de la 1^{ère} communion et de la confirmation.....

CATECHISME RENTREE 2023

INSCRIPTIONS les 27 & 28 SEPTEMBRE

**1er PARDON 2024
& 1^{ère} COMMUNION 2025**

Enfants nés en 2015

**MERCREDI 27 SEPT. 2023
GILDWILLER (salle du pèlerin) à 20h**

Et la CONFIRMATION ??

Aujourd'hui, force est de constater que nombreux sont les jeunes baptisés qui arrêtent leur formation chrétienne après la première communion. C'est pourtant à ce moment-là, au sortir de l'enfance, qu'ils ont le plus besoin d'être accompagnés dans leur nouvelle vie d'adolescents.

C'est en effet en recevant une force, celle de l'Esprit Saint, le jour de la confirmation, que le jeune baptisé va pouvoir déployer toute la richesse de la vie divine qui est en lui, ce qui lui permettra de construire sa future vie d'adulte en enfant de Dieu !

**PROFESSION DE FOI 2024
& CONFIRMATION 2025**

Parcours sur 2 ans

JEUNES NÉS en 2010 et 2011

ou qui rentrent en CLASSE de 5^{ème} et 4^{ème}

**JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
GILDWILLER (salle du pèlerin) à 20h**

**LES BULLETINS D'INSCRIPTION
SONT TELECHARGEABLES sur le site**

www.nd-portesdusundgau.fr

et à remettre lors des réunions d'Information des 27 & 28 septembre 2023 ou à déposer au presbytère de Balschwiller AVANT les réunions

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DU ALTABÜRAFASCHT

Voici quelques nouvelles concernant l'association du Altabürafascht.

Après le succès de l'édition 2022, nous ne nous sommes pas longtemps posé la question si oui ou non la fête sera reconduite !

Le Altabürafascht aura lieu les 9 et 10 septembre !

Réservez-vous d'ores et déjà ce week-end, il y aura besoin de monde !

En mai, notre association est partie en excursion en Meuse, aux "Vieux métiers d'Azannes". Véritable musée vivant sur 17 hectares de terrain, nous y avons passé un très agréable moment. Petits et grands ont pu apprécier ou participer aux nombreuses démonstrations des métiers d'antan. Inspiration garantie !

Aujourd'hui, nous sommes tous concentrés sur la préparation de la fête.

L'association investit cette année dans une piste de danse. La préparation du premier char a déjà eu lieu avec la fauche et récolte du foin.

La moisson du blé pour la démonstration de battage et la préparation des Gleckhampfalas distribués lors de la messe a eu lieu en juillet.

Courant d'été les membres passeront à nouveau pour la vente des tombolas, merci de leur réserver un bon accueil.

Le programme sera complet : soirée années 80/90/musiques du soleil le samedi soir, et le Bürmarkt, la Grand'Messe, le repas choucroute, le cortège et le bal dimanche avec toutes les activités annexes.



Toutes les bonnes volontés et idées sont les bienvenues à la confection de chars pour le défilé ou pour toutes les activités annexes.

Le Altabürafascht c'est 250 bénévoles, 40 chars et groupes musicaux, 1000 choucroutes et 2500 spectateurs !



Nous remercions déjà aujourd'hui toutes les personnes qui s'investissent pour la réussite de la fête !

N'hésitez pas à nous contacter directement si vous avez un projet ou un souhait particulier.

Nous vous souhaitons un bel été et rendez-vous début septembre !

Les membres du comité

**ASSOCIATION
ALTABURAFASCHT**



BERNWILLER



VIE ASSOCIATIVE



L'aventure « Epiquoi ? » poursuit son bonhomme de chemin ! Ce qui au départ était avant tout une expérimentation de services et d'activités est désormais bien ancré dans notre village !

Dernièrement, la coopération avec la Maison de la Nature a permis de proposer aux habitants de participer en mai à un affût aux blaireaux dans la forêt de Bernwiller et d'accueillir une animation lors de l'ouverture de l'épicerie le 11 juin.



L'épicerie continue son développement, la friperie et la « boîte à livres géantes » continuent à offrir des services grâce au « travail » et à la présence des bénévoles...il y a bien entendu toujours les activités de couture, les « rencontres littéraires » à l'épiqueoiLire ?, la possibilité de faire du pain en « mode découverte »...



Toujours avec l'idée de développer l'association et donc les services et les activités, l'association vous proposera prochainement une animation/conférence sur les hérissons (en octobre),... le « festiquoi? » fera également son retour en 2024 !

Des animations et des activités autour de la mobilité à vélo sur notre territoire se feront peut-être dès septembre 2023.

Les membres faisant partie de la gouvernance de l'association ont en effet rencontré Bertin DALMAIS (chargé de mission vélo & mobilités actives à la communauté de communes Sud Alsace Largue) avec des propositions d'activités à profusion (sensibilisation, initiation et réparations, ballades...).

Voilà...vous l'aurez sûrement compris...les membres de l'association restent donc actifs afin d'affiner les services existants et aussi de trouver de nouvelles coopérations, de nouvelles idées de services et d'activités...ET bien entendu, vous pouvez participer à l'aventure en proposant vos idées et vos envies !

Prochaines ouvertures de l'épicerie :

- 1^{er} et 3, 15 et 17, 29 septembre
- 1^{er}, 13 et 15, 27 et 29 octobre
- 10 et 12, 24 et 26 novembre
- 8 et 10 décembre

Renseignements, prise de contact, dates et horaires : epiquoi.home.blog

Retrouver également toutes des dates de l'épicerie sur l'application **INTRAMUROS**

VIE ASSOCIATIVE

Naissance d'une petite nouvelle !

Le nombre d'associations présentes à Bernwiller ne cesse de croître, ce qui tend à prouver le dynamisme de notre commune et la volonté de ses habitants à s'investir dans les différents projets ou événements lancés tout au long de l'année.

Nous tenons donc à vous présenter la dernière association qui vient d'être créée.



Il s'agit de l'association **Henner Hisla** qui a pour objet de :

- **Réaliser des actions afin de lever des fonds pour la rénovation de la maison du peintre Jean-Jacques Henner**



- **Réaliser des actions culturelles, de loisirs et de communication en relation avec Jean-Jacques Henner, sa vie, son œuvre et sa maison**

La liste des membres du Comité, conformément aux articles 11 et 13 des statuts est la suivante :

Présidente : Marielle MALCHAIR

Trésorière : Françoise HOUVIG

Secrétaire : Aurélia ROESCH-VIGNERON

Les assesseurs :

- Patrick BAUR
- Jean-Luc ROTH

La liste des autres membres fondateurs signataires des statuts est :

Fabrice HAUGER – Rémy HEULLE – Léonard HELGEN – Huguette MESSERLIN – Géraldine RESS – Philippe MALCHAIR – Benoit GASCHY – Christophe RAUSCHER – Jérôme SEILLER.

L'association Henner Hisla a déjà plusieurs actions culturelles, de loisirs et de communication à son actif :

- 5 mars 2023 : journée de lancement de la souscription populaire pour la réhabilitation de la maison Henner ;



- Création et animation d'un site internet : www.hennerhisla.fr
- Ouverture des comptes Facebook et Instagram
- Mise en ligne d'une vidéo promotionnelle sur Youtube
- 18 Juin 2023 : participation, au travers d'un stand afin de promouvoir le projet de réhabilitation, à l'Eselscht



- 21 juin 2023 : participation à l'organisation de la première édition de la Fête de la Musique à la salle Henner

D'autres événements sont d'ores et déjà en préparation pour les mois à venir.

Des actions de communications seront faites auprès des habitants de la commune.

Si vous souhaitez en savoir plus, prendre part aux différentes actions ou simplement faire un don, vous trouverez plus d'informations sur www.hennerhisla.fr

Nous souhaitons à Henner Hisla pleine réussite dans tous ses projets futurs !

Règles de savoir-vivre

Des règles à respecter pour le bien-être de tous.

TOLÉRANCE ET CIVISME, LA BASE DES RÈGLES DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE.



La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir-vivre ensemble c'est respecter les autres, il faut accepter les inconvénients inhérents à cette vie en société.

La liste des sources de litiges entre voisins est souvent multiple.

Tolérance, civisme et politesse sont les grands principes de base à respecter !

1. Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, la musique, des cris, un scooter qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Les travaux de chantiers publics par une entreprise ou par un particulier **sont interdits** tous les jours de la semaine de 19h à 7h du matin.
 - Toute la journée des dimanches et jours fériés (à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence : dépannages etc.)
 - Tapage nocturne : entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe.

- Les travaux de bricolage (perceuse, ponceuse, etc.) ou de jardinage (tondeuse, roto-fil, etc.) réalisés par des particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique causant une gêne pour le voisinage **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

Du lundi au samedi de 7h00 à 12h et de 13h à 19h00.

L'utilisation de ces engins est interdite les dimanches et jours fériés.

2. Bien vivre avec les animaux

• **Déjections canines**

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3e classe.

• **Nuisances sonores**

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.



• **Nourrir des animaux**

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou volatiles), est interdit lorsque cette pratique risque de gêner le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

• **Que faire en cas de litige ?**

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire pour la médiation.

D'après la citation de John Stuart Mill :

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

L'intérêt du collectif prime sur l'intérêt individuel.

VIE DE LA COMMUNE

BERNWILLER fête l'anniversaire de Jean-Jacques HENNER

Le 5 mars 2023, la Commune et les bénévoles de l'association HENNER HISLA¹ organisait le lancement de la souscription populaire pour le projet de rénovation de la Maison de Jean-Jacques Henner.

Quelle meilleure date que celle de l'anniversaire du célèbre peintre !

Depuis le mois d'août 2022, une équipe de bénévoles travaille avec le Conseil Municipal pour faire connaître le projet de la rénovation de la maison de Jean-Jacques Henner et lever des fonds.



Ils se sont engagés dans la rédaction de dossiers de demandes de subventions, la création et l'animation d'un site internet et l'ouverture des comptes Facebook et Instagram. Ils ont aussi réalisé une vidéo promotionnelle accessible sur YOUTUBE pour présenter le projet.

Ainsi, pour ces villageois et leur soutien, la journée du 5 mars 2023 en tant que lancement de la souscription populaire était une étape importante. Les objectifs de cette journée étaient multiples :

- faire connaître le projet au plus grand nombre de personnes,
- parler et faire parler de Jean-Jacques HENNER en ce jour d'anniversaire de naissance du peintre,
- partager un moment de convivialité.

Après une introduction par M. Patrick BAUR, maire de Bernwiller et M. Benoit GASCHY, élu en charge du projet, Mme Véronique KEIFF, déléguée régionale Alsace pour la Fondation du Patrimoine a rappelé aux élus et aux visiteurs la diversité des aspects de ce projet qui le rend si particulier :

La réhabilitation d'un bâtiment patrimonial

Mais aussi et surtout,

- L'engagement vers une éco-rénovation,
- La mise en avant de la vie et de l'œuvre du peintre,
- L'hébergement d'activités déjà existantes et basées sur la solidarité et l'éco-responsabilité,
- La création d'un lieu de vie, de rencontres et de partages intergénérationnels.



M. Rémi CORPECHOT, arrière petit neveu de M. et Mme Jules HENNER, neveu du peintre, et membre du Conseil d'Administration du Musée Jean-Jacques Henner à Paris, nous a fait l'honneur de venir de Paris pour nous partager ses souvenirs d'enfants dans le Musée et nous faire savoir son plaisir d'être présent pour le lancement de ce projet de réhabilitation de la Maison « solidaire » de Jean-Jacques Henner.



VIE DE LA COMMUNE

A leur tour, les nombreux élus présents ont insisté, au travers d'un discours, sur leur soutien au projet de réhabilitation de cette magnifique demeure. Nous avons ainsi pu compter sur le soutien de :

- Mme Sabine DREXLER, Sénatrice du Haut Rhin et Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication,
- M. Ludovic HAYE, Sénateur du Haut-Rhin,
- M. Raphael SCHELLENBERGER, Député du Haut Rhin,
- M. Gilles FREMIOT, Conseiller régional, Région Grand Est,
- M. Maxime BELTZUNG, Conseiller d'Alsace CEA
- M. Vincent GASSMANN, Président de la COMCOM Sud Alsace Largue

et bien d'autres : Les Maires des communes environnantes, le PETR etc.....

Que ce soit à la Maison HENNER ou à la salle communale Jean-Jacques Henner, les visiteurs étaient au rendez-vous.



Le succès de l'animation par la peintre plasticienne mulhousienne, Mme Simone ADOU, et l'intérêt porté par les visiteurs pour la conférence de M. Nicolas CHABROL de la Collectivité Européenne d'Alsace, montrent le lien particulier qu'entretiennent les villageois pour le célèbre peintre.

La Mairie remercie tous les visiteurs et les participants d'avoir permis de faire de cette après-midi, une totale réussite.

Si vous souhaitez en savoir plus, participer au projet ou simplement faire un don, vous trouverez plus d'informations sur www.hennerhisla.fr.

VIE DE LA COMMUNE

CHANTIER PARTICIPATIF POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE



Afin de lutter contre les coulées d'eau boueuse et les inondations à Bernwiller, l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (Epage) du bassin-versant de la Largue et du secteur de Montreux a organisé, le samedi 11 mars 2023 avec la commune de Bernwiller et les exploitants agricoles, la plantation d'une haie de 380 mètres linéaires, afin de protéger les biens et les personnes.

Qu'est-ce qu'une coulée d'eau boueuse ?

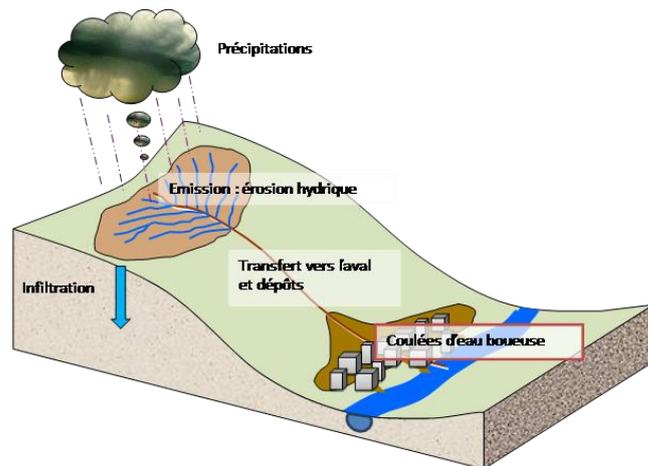


Rue François Joseph Deyber le 08 juin 2016

Les coulées d'eau boueuse sont des **écoulements fortement chargés de terre en suspension** qui a été détachée par les pluies et le ruissellement ; elles sont une manifestation de l'**érosion hydrique**. Ces écoulements progressent vers l'aval (transfert) et provoquent des inondations boueuses qui peuvent atteindre des zones urbaines et causer des dégâts considérables.

En fonction de la topographie, les écoulements d'eau chargés en sédiments suivent des chemins qui se concentrent vers un même point de sortie, appelé **exutoire**. L'ensemble de la surface située en amont de l'exutoire s'appelle un **bassin versant**. La quantité d'eau de ruissellement qui s'accumule vers l'aval jusqu'à l'exutoire dépend donc de la **taille du**

bassin versant et de la quantité d'eau de pluie qui ne s'infiltré pas et qui s'écoule vers le bas.



Mené sous la houlette d'Aurélié Skora, Ingénieur territorial à l'Épage LARGUE, ce troisième chantier participatif a concerné 2000 plants d'une dizaine d'essences d'arbustes, sur une bande de terre cultivée.



VIE DE LA COMMUNE

FETE DE LA MUSIQUE 2023

Mercredi 21 juin, la Fête de la musique organisée par l'association LES DÉCOS DU VILLAGE, avec l'appui de la municipalité, a remporté un franc succès.

Les jeux gonflables et la musique proposées ont ravi bon nombre de Bernwillerois(e)s qui ont pu se déhancher grâce au groupe **GOOD VIBES ONLY**.

La municipalité souhaite remercier l'Association LES DECOS DU VILLAGE ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré à faire de cette soirée une fête réussite.



MISE À L'HONNEUR

Le lycée Ettore Bugatti d'Illzach décroche le titre de champion de France



Les lycéens conducteurs routiers, vainqueurs : William Moritz et Kenny Weber. Photo Progrès /Michel PRAS

Du vendredi 26 au dimanche 28 Mai 2023, les Championnats de France des Elèves Conducteurs Routiers 2023 (CFECR 2023) ont été organisés à Roanne (42) au Lycée Carnot.

Sur la soixantaine de lycées proposant une formation en conduite routière, 34 étaient présents à cet événement qui rassemble les meilleurs candidats de France mais également de Belgique (1 lycée Belge est venu avec 2 candidats) ;

Les concurrents se sont affrontés en toute convivialité sur une quinzaine d'épreuves. Ils ont dû, par exemple, manœuvrer à l'aveugle (guidés par leur binôme), atteler avec la plus grande précision, arrimer une pelleuse, débâcher rapidement un véhicule, changer une roue, basculer une cabine etc.... Toujours en respectant les règles de sécurité.

Un QCM de plus de 300 questions sur la réglementation du transport, les matières générales, l'anglais et les connaissances diverses et variées était également proposé aux candidats.

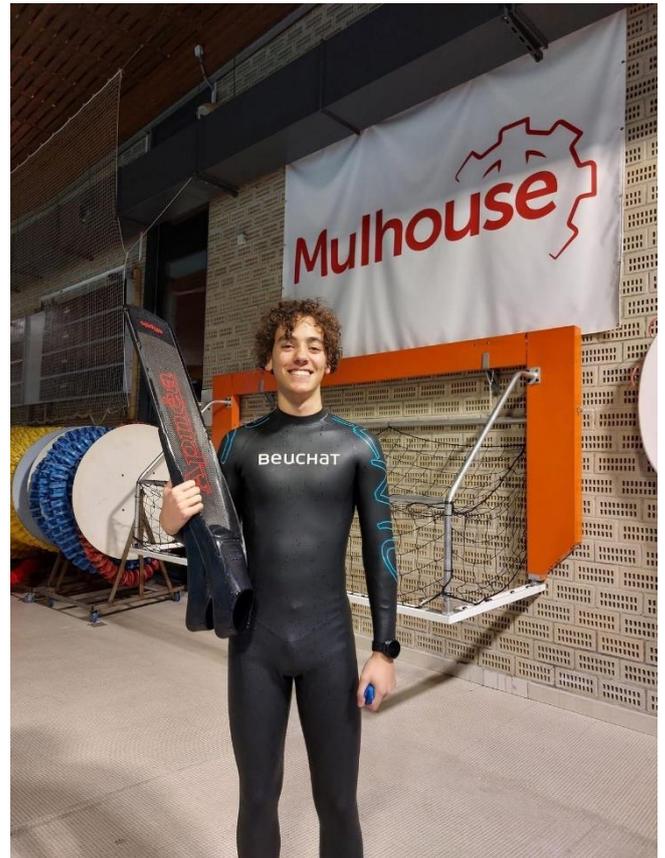
Les 2 élèves qui ont représentés le Lycée Bugatti (William Moritz et Kenny Weber de TBP5) se sont bien défendu puisqu'en individuel, ils finissent respectivement à la 6ème et à la 3ème place du classement général. Ce qui a permis au lycée Bugatti de devenir Champion de France 2023 en équipe.

Un grand bravo à tous les 2 pour leur performance.

– Frédéric Hug, enseignant de Conduite Routière

BRAVO À WILLIAM POUR CE TITRE DE CHAMPION

A 17 ans, en deux jours, il bat trois records de France en apnée piscine



Alexandre Morel, licencié au club de plongée de Mulhouse, a battu trois records de France les 18 et 19 mars 2023.

L'apnée consiste à retenir le plus longtemps possible sa respiration. La pratique de l'apnée se fait en piscine ou dans le cadre de la plongée sans bouteille.

Pour augmenter la durée d'apnée il faut réduire au maximum le besoin d'oxygène des poumons. Pour cela il faut limiter l'activité musculaire, être parfaitement détendu et ne pas avoir froid (le corps humain consomme plus d'oxygène s'il doit se réchauffer).

Par ailleurs, à force de s'entraîner, l'apnéiste va augmenter la capacité de sa cage thoracique : la quantité d'oxygène emmagasinée avant de s'immerger sera plus importante.

Après moins de deux ans de pratique dans la discipline de l'apnée en piscine, Alexandre Morel, licencié à Mulhouse, affiche déjà un beau palmarès. Lors de la coupe de France, des 18 et 19 mars, il a fait tomber trois records en catégorie junior.

BRAVO À ALEXANDRE POUR CES 3 RECORDS

LE MOT DU DÉPUTÉ



Suite aux élections législatives 2022, présentation du député de la 4^{ème} circonscription du Haut-Rhin,

M. Raphaël SCHELLENBERGER a été élu député de la 4^{ème} circonscription du Haut-Rhin, dont dépend notre commune. Il a désormais la charge de représenter chacun de vous à l'Assemblée Nationale.

Quel est son rôle ?

Voter la loi : chaque loi est d'abord examinée dans l'une des 8 commissions thématiques de l'Assemblée, avant d'être votée dans l'hémicycle. Votre député siège dans la Commission des Lois où sont examinées les lois qui relèvent du droit, de la justice/sécurité, des libertés publiques, de l'administration de l'État et des Collectivités territoriales.

Contrôler le Gouvernement : l'Assemblée Nationale constitue un contre-pouvoir au Gouvernement. Les députés disposent de plusieurs outils pour interpeller le Gouvernement et remettre en cause sa responsabilité (comme par exemple la séance des Questions au Gouvernement tous les mardis, ou encore la Motion de censure).

Porter la voix de ses concitoyens : le député se doit d'être particulièrement présent sur le terrain aux côtés des acteurs socio-économiques, associations, particuliers etc.... pour connaître précisément leurs

préoccupations et les remonter au Parlement. Il participe également aux manifestations officielles sur son territoire, lui permettant ainsi de rencontrer et d'engager le dialogue avec ses concitoyens.

Le député est à votre service et s'engage pour vous. Il vous accueille, avec son équipe, à la permanence parlementaire située au :

📍 8 rue James Barbier à Cernay

☎ 03 89 28 20 59

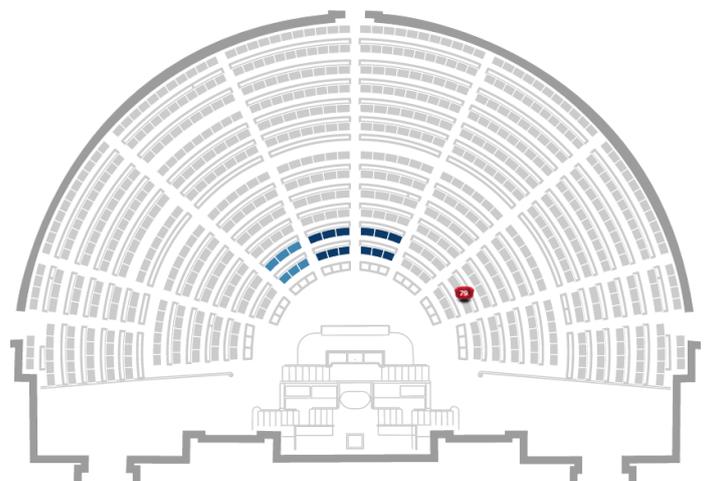
📧 raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr

Pour suivre son actualité et les positions qu'il défend au Parlement, n'hésitez pas à le suivre sur les réseaux sociaux.



Patrick Hetzel et Raphaël Schellenberger à l'Assemblée Nationale

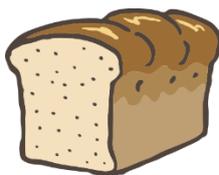
SITUEZ VOTRE DÉPUTÉ DANS L'HÉMICYCLE



OPÉRATION BRIOCHES 2023

ADAPEI DU SUNDGAU

Depuis plusieurs années maintenant, l'**ADAPEI PAPILLONS BLANCS d'ALSACE** du Sundgau organise au mois de septembre dans les communes voisines une opération "brioches".



L'opération "brioches" annuelle dont le fonctionnement repose sur la solidarité et la générosité des bénévoles qui assurent la vente et des donateurs est une grande source de revenus.

L'année dernière, **9 400 brioches** ont été vendues.

Ces dons ont permis de finaliser le projet de création **d'appartement témoin pour l'apprentissage de l'autonomie** dans les actes du quotidien pour les personnes handicapées.

Cet appartement témoin a été entièrement construit dans le Service d'Accueil de Jour (SAJ) et nous vous proposons quelques photographies qui mettent en exergue la réalité d'un projet financé intégralement (près de **30 000 €**) par les dons issus de la vente des brioches.

L'opération "Brioches 2023" aura lieu du mardi 12 septembre au dimanche 17 septembre 2023.

Dans chaque localité, la distribution aura lieu durant ces journées à la convenance des équipes locales.

Cette année, l'ADAPEI a pour ambition, grâce à vous, de financer les projets suivants :

« Réaménager et rénover les espaces de prise en charge du service d'accueil de jour »

Dans notre commune et pour la deuxième année consécutive, Carmen LICHTLEN & Laëtitia WIECZOREK, seront en charge de la distribution des brioches.



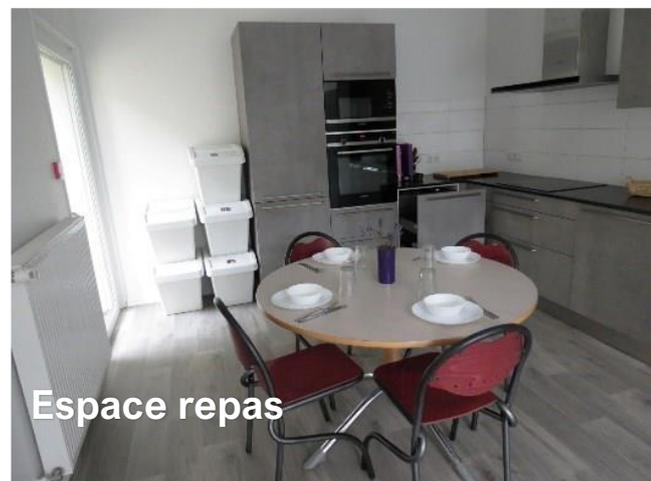
Chambre



Cuisine



Salle de bains



Espace repas



Douche

INFORMATIONS DIVERSES



Le club Sundgo² est une association de la communauté des communes de Dannemarie créée en 2010, ayant pour objectif le « **Sport Santé Pour Tous** ». Partager notre passion en la rendant accessible à tous dans tout le territoire du Sundgau et ailleurs de nos frontières.

Venez nous rencontrer et participer aux différentes activités. Une équipe passionnée, des coachs diplômés et professionnels seront à votre service tout au long de l'année. **Alors n'hésitez plus ! Venez nous rejoindre...**

Vous ressourcer ! avec la marche nordique, 5 créneaux / Sem, **Vous défouler !** l'Urban training ou PPG, les vendredis soir, cours de « **Fitness** » et nos stages Boot camp. **Vous dépassez !** entraînements course à pied sur piste, rando trail ou trail en montagne. **Vous oxygéner !** tout simplement avec nos randonnées pédestres la 1/2 ou journée.



Affilié FFA, nos coachs sauront vous conseiller, vous accompagner pour atteindre vos objectifs. Loisir ou compétition, débutants ou confirmés, un entraînement et des créneaux pour chacun. Passionné de nature et montagne, nous vous proposons un programme très riche en activités, trail, marche nordique, Urban training, Week-ends organisés (échappées belles), sorties montagne hebdomadaire, participation à des courses...

Athlétisme– enfants, ados & adultes
Baby athlé dès 3 ans. Objectif : Développer la motricité des enfants.

École d'athlétisme dès 7 ans Objectif : Découverte de l'athlétisme de façon ludique.

Ados & adultes Dès 11 ans du loisir à la compétition.



Et plein d'autres activités... Nouveau cette rentrée 2022 ! Cours de FITNESS chez Sundgo²

Randonnées à la 1/2 ou journée tout au long de l'année. Ski, ski de fond, skating et nordique. Raquettes à neige. Boot camp, stages sportifs enfants/adultes. Séminaires Sportifs.



Nous rencontrer ! lors de nos créneaux Clubs (voir le site www.sundgo2.fr),

Nos ambassadeurs et entraîneurs se feront une joie de vous accueillir et vous donner toutes les infos relatives au Club dont vous aurez besoin. Par mail, tél. ou via notre compte Facebook. **Contact ci-dessous.**

Site : www.sundgo2.fr - contact@sundgo2.fr
Président : 06.82.56.62.38

SPORT & SANTÉ POUR TOUS

Une équipe dynamique à votre service



INFORMATIONS DIVERSES

LES RAGONDINS



Les ragondins sont des rongeurs semi-aquatiques herbivores, dont le poids peut atteindre 6 kilos. Leur prolifération représente un danger écologique et sanitaire.

Originaire d'Amérique du Sud, le ragondin a été introduit en Europe pour la production de sa fourrure. Des populations sauvages se sont ensuite créées.

C'est un mammifère végétarien et semi-aquatique qui vit dans les cours d'eau. Il est très prolifique, les femelles pouvant donner naissance à près de 90 individus en deux ans. Les ragondins occasionnent des dégâts aux cultures, fragilisent les ouvrages hydrauliques en creusant des terriers et sont porteurs de la leptospirose.

Plusieurs agents pathogènes transmissibles à l'Homme et aux animaux sauvages et domestiques sont favorisés par les rassemblements liés aux nourrissages.

Parmi ces maladies, **la leptospirose est une zoonose bactérienne grave et parfois mortelle pour l'Homme et causée par la transmission de Spirochètes du genre *Leptospira*.**

Cette maladie est qualifiée de ré-émergente par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et elle peut atteindre tous les mammifères, dont l'Homme. Elle peut conduire à une **insuffisance rénale aiguë**, une **atteinte neurologique** (convulsions, coma), des **hémorragies pulmonaires ou digestives** plus ou moins sévères et d'autres problèmes de santé.

Dans le cadre de la **lutte contre les ragondins et les rats musqués**, certaines communes peuvent passer une convention de piégeage, afin d'organiser des campagnes sur le territoire et gérer les populations.

Evidemment, si parallèlement à cette action de piégeage, certains nourrissent les animaux, l'action s'avère alors inefficace.

LA POSTE CHANGEMENT DES HORAIRES DE PASSAGE



LA POSTE

A compter du 20 juin 2023, sur votre commune, Les horaires de passage des facteurs évoluent.

La Poste se transforme

En plus de vous livrer votre courrier et vos colis, les facteurs réalisent de **nouveaux services de proximité** :

- visite à domicile de personnes âgées dans le cadre du service « Veiller sur mes parents »
- livraison de courses, de médicaments ou de repas
- collecte de colis en boîte aux lettres
- Installation et prise en main de tablette numérique pour les séniors...

Pour être davantage à vos côtés, et s'adapter à vos besoins,

À compter du mardi 20 juin 2023, les facteurs vont effectuer leur tournée, sur une **amplitude horaire quotidienne modifiée.**

Ils peuvent vous procurer, à domicile,

- des carnets « beaux timbres », des stickers de suivi
- ou des emballages Prêts-à-Poster.

N'hésitez pas à les solliciter pour obtenir des renseignements sur les services de proximité qu'ils peuvent désormais vous apporter.

www.laposte.fr

À MÉDITER

UN SOURIRE

UN SOURIRE NE COÛTE RIEN ET PRODUIT
BEAUCOUP.

IL ENRICHIT CEUX QUI LE REÇOIVENT

SANS APPAUVRIR CEUX QUI LE DONNENT.

IL NE DURE QU'UN INSTANT

MAIS SON SOUVENIR EST PARFOIS ÉTERNEL.

PERSONNE N'EST ASSEZ RICHE POUR S'EN
PASSER,

PERSONNE N'EST ASSEZ PAUVRE POUR NE PAS
LE MÉRITER

IL CRÉE LE BONHEUR AU FOYER, SOUTIENT
LES AFFAIRES.

IL EST LE SIGNE SENSIBLE DE L'AMITIÉ.

UN SOURIRE DONNE DU REPOS À L'ÊTRE
FATIGUÉ,

REND DU COURAGE AUX PLUS
DÉCOURAGÉS.

IL NE PEUT NI S'ACHETER, NI SE
PRÊTER, NI SE VOLER,



CAR C'EST UNE CHOSE QUI N'A DE VALEUR

QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ IL SE DONNE.

ET SI PARFOIS VOUS RENCONTREZ UNE PERSONNE

QUI NE SAIT PLUS AVOIR LE SOURIRE,

SOYEZ GÉNÉREUX, OFFREZ-LUI LE VÔTRE...

CAR NUL N'A AUTANT BESOIN D'UN SOURIRE
QUE CELUI QUI NE PEUT EN DONNER AUX AUTRES.

RAOUL FOLLEREAU



NAANS AU POULET CITRONNÉ ET YAOURT AUX HERBES



🕒 1:20 h

- DANS UN BOL, MÉLANGER UNE GROSSE PINCÉE DE SEL, LE SUCRE, LA FARINE, 2 C-À-S D'HUILE DE TOURNESOL ET LA LEVURE. ATTENTION, LA LEVURE NE DOIT PAS TOUCHER LE SEL DIRECTEMENT.
- VERSER L'EAU TIÈDE AU CENTRE ET PÉTRIR À LA MAIN PENDANT QUELQUES MINUTES, JUSQU'À CE QUE LA PÂTE SOIT ÉLASTIQUE.
- FORMER UNE BOULE ET LA PLACER DANS UN ENDROIT CHAUD. RECOUVRIR D'UN LINGE PROPRE PENDANT AU MOINS 1 HEURE.
- PELER PUIS ÉMINCER L'OIGNON ET L'AIL.
- LAVER LES HERBES PUIS LES CISELER FINEMENT.
- DANS UN PETIT BOL À PART, VERSER LE YAOURT NATURE, 5 CL DE JUS DE CITRON ET LES HERBES FRAÎCHES.
- DANS UNE POÊLE CHAUDE ET HUILÉE, FAIRE CHAUFFER LES BLANCS DE POULET AVEC 20 CL DE JUS DE CITRON, L'AIL ET L'OIGNON. SALER, POIVRER, AJOUTER UNE C-À-C DE CUMIN ET MÉLANGER L'ENSEMBLE.
- DIVISER LA PÂTE EN 8 PORTIONS PUIS FORMER DES PETITES BOULES.
- APLATIR LÉGÈREMENT CHAQUE BOULE AU ROULEAU À PÂTISSERIE ET CUIRE DANS UNE POÊLE BIEN CHAUDE ET HUILÉE PENDANT 5 MINUTES À FEU VIF. RETOURNER À MI-CUISSON.
- SERVIR LES NAANS RÉALISÉS DANS DES ASSIETTES ET Y DÉPOSER LES BLANCS DE POULET ET LE YAOURT AUX HERBES. PARSEMER D'HERBES FRAÎCHES ET DÉGUSTER BIEN CHAUD.

POUR 4 PERSONNES

POUR LA PÂTE :

600 G	FARINE
10 G	SUCRE
11 G	LEVURE DE BOULANGER
315 ML	EAU (TIÈDE)
	SEL FIN
	HUILE DE TOURNESOL

POUR LA GARNITURE :

400 G	BLANC DE POULET
1	OIGNON JAUNE
1	GOUSSE D'AIL
225 G	YAOURT NATURE
25 CL	CUMIN
	SEL FIN
	POIVRE
	CIBOULETTE
	CORIANDRE
	PERSIL

RÉGÉLEZ-VOUS !

SOURCE : [HTTPS://WWW.LIDL-RECETTES.FR/RECETTES/NAANS-AU-POULET-CITRONNE-ET-YAOURT-AUX-HERBES](https://www.lidl-recettes.fr/recettes/naans-au-poulet-citronne-et-yaourt-aux-herbes)

DIVERS

URGENCES

SAMU :
15



POMPIERS
18



EDF :
08 10 33 30 68



Gendarmerie de
DANNEMARIE :
03 89 25 04 09



DIVERS

MAIRIE :
03 89 25 30 15
mairie@bernwiller.fr



CCSAL :
03 89 07 24 24



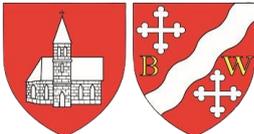
Presbytère de
Balschwiler :
03 89 08 88 10



En cas de fuite d'eau :
Contacter le syndicat
d'eau
03 89 25 34 09



**Commune Nouvelle de
BERNWILLER**
Arrondissement d'Altkirch



2 rue de l'École
AMMERTZWILLER
68210 BERNWILLER
Tél 03 89 25 30 15
mairie@bernwiller.fr

Heures d'ouverture au public :

LUNDI	09H00 à 11H30
MARDI	15H00 à 18H00
JEUDI	15H00 à 18H30
VENDREDI	09H00 à 11H30

Site internet de la commune : ammertzwiler-bernwiller.fr

Plan d'accès :

